

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1918)
Heft: 4

Artikel: Nouvelle monnaie suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avisé avant l'ouverture des expositions de l'acceptation ou du refus de telle ou telle de ses œuvres. Il est arrivé souvent à des artistes, surtout à des débutants, de se rendre pleins de confiance à un vernissage pour avoir la déception de n'y découvrir nulle part l'œuvre qu'ils y avaient envoyée ! Il semble que les organisateurs de toute exposition devraient avoir assez d'égards pour les artistes pour leur annoncer *avant l'ouverture de l'exposition* le verdict du Jury touchant leurs œuvres.

Ne pourrait-on pas faire partout ce qui se fait déjà dans diverses Expositions, c'est-à-dire, envoyer à chaque artiste, dès que cela est possible, une épreuve du catalogue ou du moins de la partie qui l'intéresse spécialement. Cette façon de procéder aurait en même temps l'avantage d'éviter le grand nombre d'erreurs et de coquilles qui se trouvent si souvent dans les catalogues. Disons cependant que ce serait à nos sections de montrer le bon exemple aux sociétés de Beaux-Arts et aux marchands de tableaux.

Geiger.

Nouvelle monnaie suisse. *A propos d'un concours pour une nouvelle monnaie suisse.* — M. le Dr E.

Geiger, peintre, nous communique un article qu'il a publié dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* et que nous reproduisons dans ce numéro (voir texte allemand). Quoiqu'il trouve la décision du Département des finances très louable en soi, il lui semble que certaines clauses de ce concours sont sujettes à critique. Ainsi, parmi nos pièces de monnaie, la plus laide est certainement la pièce de fr. 5. — avec sa face imitée d'une monnaie française et un revers avec un affreux écusson fédéral. Or, c'est là justement une des seules pièces qu'on ne veut pas renouveler.

Ensuite M. E. Geiger trouve les conditions du concours trop précises quant aux sujets indiqués et qui limitent trop l'invention de l'artiste. *Toute limitation dans le programme d'un concours qui sort du domaine matériel doit être repoussée par l'artiste.* Nos collections possèdent assez de belles monnaies suisses sans figures pour qu'on puisse laisser à l'artiste l'entière liberté du choix du sujet et le laisser faire de l'écusson fédéral le sujet principal.

Le concours ne pourrait-il pas être modifié dans ce sens par les autorités, c'est-à-dire : de *laisser à l'artiste l'entière liberté dans le choix de son sujet* ?

Turnus 1918. Le 25 mars passé s'est réuni au Kunsthaus, à Zurich, le jury pour l'Exposition du Turnus. Il était composé comme suit : MM. G. Schaertlin, président, Eug. Ammann, P. Chiesa, H. Sturzenegger,